



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-BRIEUC, LE 1^{ER} DECEMBRE 2025

DISPOSITIF OLYMPE

LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION SILLAGE AGISSENT POUR L'HÉBERGEMENT DES FEMMES ISOLÉES ENCEINTES OU AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Ce lundi 1er décembre, Christian Coail, président du Département, et Gaëlle Routier, vice-présidente du Département déléguée au logement et à l'habitat, ont visité un des logements du dispositif Olympe, en référence à Olympe de Gouges. Destiné aux femmes isolées enceintes ou avec des enfants de moins de trois ans, ce dispositif innovant a vu le jour grâce à un appel à projets du Département.

Au titre de sa politique liée à la **protection de l'enfance**, le Département est responsable de l'hébergement des femmes isolées enceintes ou avec enfants de moins de trois ans. Faute de structures dédiées, les travailleurs sociaux ont régulièrement recours aux nuitées hôtelières, solution à la fois instable et inconfortable pour les femmes hébergées et leurs enfants et très coûteuse pour la collectivité (50 à 120 € par nuit, souvent pendant plusieurs mois).

Fin 2024, le Département a lancé un appel à projets, remporté par l'association Sillage, pour une expérimentation de deux ans (2025-2026). Situé sur le territoire de Saint-Brieuc, là où la tension locative est la plus forte, le dispositif lauréat devrait permettre d'offrir aux familles concernées de meilleures conditions d'accueil et de minorer les coûts financiers supportés par la collectivité.

« Avec Olympe, le Département fait le choix d'un hébergement humain et protecteur pour des femmes et des enfants particulièrement vulnérables. Ce dispositif innovant, véritable alternative aux nuitées hôtelières, permettra à ces familles de disposer d'un logement adapté à leur situation et à leurs besoins et de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour se reconstruire et accéder, à terme, à un logement pérenne et autonome », précise **Christian Coail**.

En pratique, l'association Sillage loue des logements conventionnés du parc locatif HLM, communal ou privé pour y loger les femmes orientées par les travailleurs sociaux du Département. L'association assure également un **accompagnement renforcé vers l'accès au logement autonome**, afin de réduire les durées d'hébergement et de favoriser l'insertion durable.

L'enveloppe financière départementale dédiée au dispositif est de 42 000 € par an, soit 84 000 € pour la durée de l'expérimentation.

Depuis la mise en place du dispositif en juin 2024, 21 demandes d'hébergement ont été enregistrées, 6 demandes sont en cours de traitement et **3 familles sont actuellement hébergées dans les logements du dispositif Olympe**.

L'association Sillage

Acteur majeur de l'accompagnement au logement dans les Côtes-d'Armor, Sillage propose des solutions d'hébergement et d'insertion pour les publics jeunes et/ou en situation de fragilité sociale. Grâce à la mise à disposition de logements adaptés et un accompagnement renforcé, elle permet de favoriser l'autonomie et la sécurisation des parcours vers un logement plus durable.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83